

Brief tabled

There are limitations to the effectiveness of our reporting systems. After the Ontario system had been in operation for eight years, for example, the records of the first two years were either lost or illegible.

Once you have the information, there are a number of questions which have not been satisfactorily answered, such as what kinds of reports enter the system, how do you delete and how quickly can you delete unfounded reports, who has access to this information, what kind of linkages do you have with other provinces, and similar concerns.

Secondly, I do not think that mandatory reporting systems or for that matter any child abuse reporting system, voluntary or mandatory, would work very well unless an intensive public education program were to be undertaken. This would involve informing the general public and professionals what child abuse is all about and what they can do to assist in identifying and managing cases.

There is therefore a great need to take a look at the whole idea of reporting of child abuse cases and to develop better systems than we presently have. I would submit to the Committee that this is a case where the Federal Government may be able to assist the provinces.

Professor Cyril Greenland, Ontario Association of Professional Social Workers

37:16

The reporting rate of physicians in Ontario to either the Children's Aid or to the Crown Attorneys is extremely low.

Mary Van Stolk, Author of "The Battered Child in Canada"

36:10

For the protection and treatment of citizens who are abused by their caretakers a central treatment facility must be created by the Parliament of Canada. Communication is the essential means of protection for the abused child. The telephone is therefore an important tool. Twenty-four hour telephone communication through one federal number should be provided all across Canada. By dialing "Operator" the reporting individual is connected to a central intake headquarters. Highly-trained intake workers will receive these reports and then notify the proper provincial authorities.

Ms. Molgaard in giving evidence for Mary Van Stolk

36:18

The most recent legislation that Mary Van Stolk has suggested does state in the mandatory of reporting law, any person who has knowledge or suspects a case of abuse is compelled to report, so there is no picking on physicians in this sense. It has been true and is true that the physician is in many cases the person who is in the best position to make a diagnosis of suspected child abuse. I say, 'suspected child abuse' because the physician is not required to offer any proof but simply to report his suspicion. The proposed legislation has been changed to read 'any person'.

Mémoire présenté

Il y a des limites à l'efficacité de nos systèmes de rapports. Après que le système ontarien eut fonctionné pendant huit ans, par exemple, les dossiers des deux premières années étaient soit perdus soit illisibles.

Une fois les informations reçues, il reste encore un certain nombre de questions auxquelles il n'a pas été donné réponse satisfaisante, notamment les suivantes: quelle sorte de rapports sont consignés dans le système, de quelle manière supprime-t-on les rapports sans fondement et avec quelle rapidité cela peut-il se faire, qui a accès à ces informations, quelles sortes de liaison avez-vous avec les autres provinces, et d'autres soucis de ce genre.

Deuxièmement, je ne pense pas que des systèmes de rapports obligatoires, ni même des systèmes de rapports volontaires, fonctionneraient très bien sans qu'un programme intensif d'éducation du public ne soit entrepris. Un tel programme serait destiné à informer le grand public et les professionnels sur ce qui peut constituer des mauvais traitements et sur ce qu'ils peuvent faire pour aider à identifier et à traiter les cas.

Il y a donc grand besoin de considérer dans son ensemble l'idée de signaler les cas de sévices sur enfants, et grand besoin d'élaborer de meilleurs systèmes que ceux que nous avons présentement. Je dirais, messieurs les membres du Comité, que c'est un cas où le gouvernement fédéral peut être capable d'aider les provinces.

Professeur Cyril Greenland, Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario

37:16

Le nombre de rapports de médecins de l'Ontario, soit à la Société d'aide à l'enfance, soit aux procureurs de la Couronne, est extrêmement petit.

Mary Van Stolk, auteur de "The Battered Child in Canada"

36:10

Pour la protection et le traitement des citoyens qui sont maltraités par ceux qui sont censés en prendre soin, que le Parlement du Canada crée une clinique centrale de traitement. Les communications constituent un moyen essentiel de protection des enfants maltraités. Le téléphone est donc un outil important. Il faudrait fournir, dans tout le Canada, un numéro de téléphone fédéral que l'on pourrait composer 24 heures par jour. En rejoignant la centrale téléphonique, la personne qui voudrait rapporter un incident serait aussitôt mise en communication avec un bureau central où des travailleurs expérimentés et compétents recevraient l'appel et aviseraient les autorités provinciales de la situation.

Ms. Molgaard témoignant pour Mary Van Stolk

36:18

Les mesures législatives les plus récentes recommandées par Mary Van Stolk proposent qu'il soit obligatoire de rapporter des cas d'abus et de négligence et que toute personne qui est au courant d'une telle situation ou qui a certains doutes doit faire un rapport aux autorités. Ainsi, on ne s'attaque pas particulièrement aux médecins. Par le passé, et encore aujourd'hui, le médecin est souvent le mieux placé pour déterminer si une situation d'abus ou de négligence existe. Je précise qu'il s'agit d'abus soupçonnés parce que le médecin n'est pas tenu de fournir des preuves à l'appui, mais tout simplement de rapporter ses doutes aux